

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU PRESIDENT**

DECISION numéro DP – 2026 – 020 :

Culture

Révision des Tarifs de l'Ecole de Musique intercommunale

Le Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, M. Francis ZAGHET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-013 du 26 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes lui attribuant l'exercice de la compétence Culture, qui inclue la gestion de l'Ecole de Musique Intercommunale ;

Vu les délibérations du 26 mai 2016 et du 27 juin 2019 portant modification de la grille de tarifs de l'Ecole de Musique du Réolais en Sud-Gironde.

* * *

Considérant la nécessité du maintien d'un service public d'enseignement musical alliant qualité et proximité ;

Considérant l'importance d'accompagner au mieux le parcours d'enseignement artistique des élèves au sein de notre école de musique intercommunale.

* * *

DECIDE

Article 1 :

D'adopter une nouvelle grille tarifaire (en annexe), maintenant les 9 tranches de Quotient Familiaux, intégrant l'augmentation de 5% proposée par la Commission Culture et le Bureau Exécutif.

Article 2 :

De faire entrer en vigueur cette grille tarifaire dès la rentrée de septembre 2026.

Article 3 :

Le Président est autorisé à entreprendre toute démarche pour l'application de cette décision.

Article 4 :

La présente décision sera communiquée sous forme d'un compte-rendu de décisions au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

* * *

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié conforme à l'original,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

A La Réole, le 16 mars 2026

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde

